



ORDRE HOSPITALIER SOUVERAIN
DE SAINT JEAN DE JÉRUSALEM DE RHODES ET DE MALTE JEAN
DE JERUSALEM DE RHODES ET DE MALTE

Ambassadeur chargé de surveiller et de combattre la traite des personnes

Webinar : Insights from the 2024 Global Thematic Report on Sport Trafficking (rapport thématique mondial 2024 sur le trafic sportif)

Discours de Michel Veuthey Ambassadeur chargé de la surveillance et de la lutte contre la traite des êtres humains

26 mars 2025

Excellences, Chers amis,

Je tiens à remercier Lerina Bright pour son aimable invitation. Je tiens également à féliciter *Mission 89*, *l'université de Loughborough*, *l'Association parlementaire du Commonwealth au Royaume-Uni* et tous les chercheurs et auteurs qui ont contribué à cet étonnant rapport thématique mondial 2024 sur la traite des êtres humains dans le sport.

L'année 2025 marque le 25^{ème} anniversaire de l'adoption par les Nations Unies du [Protocole de Palerme sur la traite des personnes](#), l'un des instruments juridiques les plus importants dans la lutte contre la traite des êtres humains. Cependant, malgré ces nombreux instruments juridiques à notre disposition, considérant que la traite des êtres humains est un crime contre l'humanité, et comme l'illustre parfaitement le rapport, la tragédie de la traite des êtres humains reste une préoccupation majeure. Malheureusement, elle continue de se développer dans presque tous les pays et tous les secteurs. Depuis 2016, l'Organisation internationale du travail (OIT) a enregistré une augmentation de 25 % du nombre de victimes.

Aujourd'hui, **la traite des êtres humains génère 236 milliards de dollars de profits illicites par an** et fait **50 millions de victimes**, dont un nombre inquiétant d'enfants. L'esclavage moderne "consiste à recruter, transporter, transférer, héberger ou accueillir une personne en recourant à la force, à la contrainte ou à d'autres moyens, dans le but de l'exploiter" ([ONUUDC](#)) et prend de nombreuses formes, allant du travail forcé, de l'exploitation sexuelle et du mariage forcé à l'enrôlement forcé dans des groupes armés. Et même s'il est presque inconnu, le domaine du sport n'est pas exclu. En effet, comme le rapport, de nombreuses violations des droits de l'homme, y compris des formes de traite des êtres humains, ont été observées dans le sport. **Dans le sport, la traite peut se produire dans, par et autour du sport.** Les migrants, l'un des groupes les plus vulnérables à la traite, sont souvent extorqués par des agents et des passeurs sans scrupules qui se font passer pour des collecteurs de grands clubs de football. L'exploitation sexuelle dans le sport est également un problème majeur, qui vise principalement les femmes et les enfants, mais pas seulement !

La principale question qui se pose aujourd'hui est donc la suivante : **comment pouvons-nous mieux prévenir et combattre la traite des êtres humains ?**

Premièrement, il est impératif de prévenir la traite des êtres humains en appliquant et en mettant en œuvre un cadre juridique solide aux niveaux national, régional et international, mais surtout en sensibilisant le public et, comme le recommande le rapport, les politiques, y compris



ORDRE HOSPITALIER SOUVERAIN
DE SAINT JEAN DE JÉRUSALEM DE RHODES ET DE MALTE JEAN
DE JERUSALEM DE RHODES ET DE MALTE

Ambassadeur chargé de surveiller et de combattre la traite des personnes

les parlementaires et les législateurs, les organisations sportives, les responsables de l'application de la loi, les procureurs, les juges et les magistrats, les prestataires de services, la recherche et le monde universitaire. Permettez-moi d'ajouter les entreprises, les médias, les chefs religieux et les communautés. Cela pourrait se faire en menant des recherches, comme Lerina Bright et son équipe l'ont si bien fait, en organisant des campagnes de sensibilisation, des webinaires et d'autres événements dans diverses institutions internationales, mais aussi en organisant des cours de formation auxquels participeraient des experts ainsi que des victimes et des survivants. A cet égard, l'Ordre Souverain de Malte est actif, collaborant avec diverses agences de l'ONU et d'autres partenaires, et participant au processus de prise de décision de l'ONU, en particulier au Conseil des Droits de l'Homme, où nous intervenons régulièrement. Récemment, l'Ordre de Malte a signé un protocole d'accord avec l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) portant sur la formation à la traite des humains. Cet accord sera d'abord mis en œuvre par l'organisation conjointe d'un événement parallèle sur la traite des êtres humains le vendredi 28 mars prochain au Palais des Nations, lors de la 58e session du Conseil des droits de l'homme, intitulé "Après 25 ans de Protocole de Palerme, le besoin d'une action réelle qui fait la différence". Ce cours sera suivi d'un cours en ligne du 15 janvier au 15 février 2026 pour fournir une formation spécialisée sur l'identification des victimes, les cadres juridiques et la coordination inter-agences pour le personnel et les partenaires des Nations Unies.

Deuxièmement, les gouvernements doivent poursuivre efficacement les trafiquants en renforçant le cadre juridique, en améliorant la coopération transfrontalière et en garantissant des sanctions efficaces pour les trafiquants.

Troisièmement, les gouvernements et la société civile doivent protéger les victimes de la traite. Protéger les victimes de la traite signifie garantir leurs droits légaux et l'accès aux soins de santé et à la réadaptation. Il est essentiel de protéger leur vie privée et leur sécurité. Elles ne doivent pas être punies pour des actes commis sous la contrainte. Ces mesures permettent un meilleur soutien et une réintégration efficace des victimes.

Quatrièmement, l'indemnisation des victimes est un élément clé du processus d'éradication de la traite des êtres humains. En effet, fournir des ressources financières aux victimes favorise leur rétablissement et leur réintégration et contribue à un système plus juste et plus solidaire pour les survivants. À cet égard, il est essentiel de supprimer les incitations financières en confisquant les profits illicites et en les mettant à la disposition des victimes. Cette mesure contribuera à réduire la rentabilité de la traite.

Enfin, les gouvernements et la société civile doivent veiller à la réhabilitation des victimes en leur fournissant une assistance juridique, des soins de santé et un soutien psychologique et social à long terme.

La lutte contre la traite des êtres humains doit s'inscrire dans le cadre de la **justice transitionnelle**, qui comprend tous les mécanismes mentionnés ci-dessus. Elle vise à renforcer les institutions de l'État, la confiance des individus en celles-ci et, dans la mesure du possible, la réconciliation.